Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Desaccord temps partiel d'education et non respect délais du patr

---
Par florence28160

Bonjour,

Après mon congés maternité j'ai demandé de reprendre en temps partiel 3jours par semaines. L'employeur n'a pas été chercher le courrier avec AR et lorsqu'après je l'ai informé par mail je n'ai eu aucun retour de sa part (ils ont seulement échangé avec mes supérieurs). Je lui ai donc fait de nouveau un mail lui disant qu'à partir de maintenant je faisais 3j par semaines aux horaires que je souhaitais 9h17h. (Je ne vous raconte pas la pression psychologique de « non réponse » que j'ai eu pendant plus d'un mois. 2 semaines après ce mail je reçois un avenant pour 3j semaines mais aux horaires inverses 8h16h alors que je leur ai expliqué (par tél, par mail, via mes supérieurs, ?) que les horaires souhaités me permettraient de gérer mon fils le matin à son entrée de scolarité en septembre. J'ai renvoyé l'avenant sans le signer et j'ai demandé à mon patron un entretien par messagerie vocale, par mail et maintenant par lettre suivi j'attends toujours sa réponse ?

Mon patron est venu à l'usine la semaine dernière il m'a à peine dit bonjour et est reparti comme si de rien n'était sans que je puisse échanger avec lui.

Pouvez-vous m'aider ? Ai-je le droit de prendre à congés parental à 100 % ?

La caf m'a dit en parallèle que je pouvais prendre un congés parental d'éducation à 100 % en respectant le délai de 2 mois. Est-ce vrai sachant que je suis déjà à temps partiel ? car l'inspection du travail m'a mis dans le doute et m'a dit qu'il fallait l'accord de mon patron.

La direction fait tout pour me pousser à démissionner pour que ça ne leur coute rien.